

CONSULTATION APPEL OFFRES TRAVAUX

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

OBJET DU MARCHÉ :

REHABILITATION PARTIELLE DU BLOC SANITAIRE DU CAMPING DES ECOSSAIS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

Commune de SMAT DU PAYS DE TRONCAIS

Adresse : Place du Champ de Foire

03350 CERILLY

Date limite de réception des offres : 6 Octobre 2011

Heure limite de réception des offres : 12h00

Adresse de réception des offres : SMAT DU PAYS DE TRONCAIS

Place du Champ de Foire

03350 CERILLY

Horaire d'ouverture des locaux :

du lundi au vendredi 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Modalités d'obtention du dossier

2.2 Etendue de la consultation

2.3 Contenu du dossier de consultation

2.4 Délai de validité des offres

2.5 Possibilité de soumissionner

2.6 Publicité

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent règlement de la consultation (R.C.) concernent la REHABILITATION du camping des Ecosais situé à Isle et Bardais

L'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de 40 000 euros TTC

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Modalités d'obtention du dossier de consultation

Le dossier sera remis gratuitement au siège du SMAT DU PAYS DE TRONCAIS (du lundi au vendredi 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30) tel : 0470675096

2.2 Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée, est soumise aux dispositions des articles 28 et 40 II du Code des Marchés Publics.

2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprendra :
Le programme de l'opération
Le présent règlement

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.5 Possibilité de soumissionner

Non

2.6 Publicité

Une publicité a été faite sur le site de l'ATDA www.atda.fr, le site de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais www.pays-de-tronçais.com et sur le site du camping www.campingstronçais.com . Affichage de l'offre au panneau administratif situé en façade des bureaux du SMAT et au camping des Ecosais.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

3.1 Contenu du dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public)

- . Le présent règlement de la consultation
- . Le programme du projet

3.2 Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adaptée.

Les offres seront transmises sous pli cacheté qui comprendra :

- . Lettre de candidature (DC 1),
 - . Déclaration du candidat (DC 2) accompagnée des informations et documents et justificatifs demandés (dont capacités techniques et moyens, références professionnelles ou certificats de capacité), renseignements et attestations prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics.
- . Un courrier dans lequel le candidat précise le coût de ses prestations et son calendrier prévisionnel d'intervention.

Préalablement à la signature du marché, le candidat retenu devra produire dans un délai de huit jours, l'ensemble de ses attestations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12, ancien DC 7), mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, pour l'année en cours certifiés conformes aux originaux. Passé ce délai, l'offre du candidat sera écartée, la même demande sera alors faite auprès du candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics. Le classement des offres qui auront été jugées recevables sera réalisé à partir des quatre critères de sélection pondérés, ci-dessous énumérés :

- 1) Référence dans le domaine de la consultation 30%
- 2) Qualité des produits: 30 %
- 3) Normes agréments et garanties : 25 %
- 4) coût de la prestation: 15 %

Chaque critère est noté sur 20 points, note à laquelle est appliquée la pondération.

Les offres seront classées par ordre décroissant au vu du résultat de la somme des critères pondérés (note globale sur 20 points).

L'offre retenue fera l'objet d'une négociation avec le candidat lauréat.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres comprenant 1enveloppe seront transmises sous pli cacheté portant la mention :

" OFFRE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU LOCAL SANITAIRE DU CAMPING DES ECOSSAIS"

à l'adresse suivante :

Monsieur le Président,
SMAT DU PAYS DE TRONCAIS
Place du Champ de Foire
03350 CERILLY

Elles devront être remises contre récépissé à l'accueil du SMAT ou envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postale.

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :
6 Octobre 2011 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude,
Pour se rendre sur place afin de prendre connaissance du projet les candidats pourront s'adresser au siège du SMAT au :
0470675096

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.